



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Paris

Section juridique et consulaire

ADRESSE :
28 rue Marbeau
75116 Paris
ADRESSE POSTALE :
BP 30 221
75364 Paris CEDEX 08
TEL. : 01 53 83 45 00
FAX : 01 53 83 46 50

INTERNET : www.paris.diplo.de
COURRIEL : info@paris.diplo.de

Situation (au mois de février) 2011

Informations concernant les retraites en France et en Allemagne

Si vous souhaitez obtenir des informations ou des conseils concernant l'assurance retraite en Allemagne ou l'assurance invalidité et l'assurance vieillesse en France, contactez la caisse d'assurance dont vous dépendez.

En Allemagne

Le 1er octobre 2005, toutes les caisses de retraite allemandes – la *Bundesversicherungsanstalt für Angestellte, BfA* (institut fédéral d'assurance des employés), les 22 *Landesversicherungsanstalten, LVA* (instituts régionaux d'assurance des ouvriers), la *Seekasse* (institution d'assurance des marins), la *Bundesknappschaft* (caisse fédérale d'assurance des mineurs) et la *Bahnversicherungsanstalt, BVA* (institution fédérale d'assurance des chemins de fer) – ont fusionné dans le cadre d'une restructuration et forment désormais la « *Deutsche Rentenversicherung* » (assurance retraite allemande). La distinction autrefois opérée entre l'assurance retraite pour les employés et les ouvriers a été supprimée.

Toutes les caisses d'assurance retraite sont désormais regroupées sous l'appellation « *Deutsche Rentenversicherung* ». Cette restructuration ne modifie en rien les prestations et les droits accordés aux retraités et aux cotisants. Tous les retraités et presque tous les cotisants restent affiliés à la caisse qui a géré leur compte ou a versé leur pension jusqu'alors. Cette réorganisation n'entraîne aucun frais supplémentaire pour les retraités ou les cotisants. Aucune démarche n'est nécessaire.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les offres de conseil, les adresses postales et électroniques etc. sur le site Internet commun des caisses régionales d'assurance vieillesse : www.deutsche-rentenversicherung.de. Vous pouvez adresser des questions générales, également en langue française, à l'adresse mail suivante : internationale-beratung@drv-bund.de

Pour toute question ayant trait à la France, veuillez vous adresser au niveau régional à la :

Deutsche Rentenversicherung Rheinland-Pfalz (Rhénanie-Palatinat)
Eichendorffstraße 4-6
D-67346 Speyer
<http://www.deutsche-rentenversicherung-rlp.de>
Tél. : 0049/(0)6232 17-0

Questions concernant les retraites en France

Pour des renseignements sur l'**ASSURANCE INVALIDITÉ**, adressez-vous à la Caisse primaire d'assurance maladie de votre département

ou à la

Caisse régionale d'assurance maladie de la Région Île-de-France
17/19 avenue de Flandre
75954 Paris Cedex 19.

Pour des renseignements sur l'**ASSURANCE VIEILLESSE**, adressez-vous à l'organisme de votre lieu de résidence en France c'est-à-dire

dans la région Île-de-France :

Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)
75951 Paris Cedex 19
www.retraite.cnnav.fr

dans la région Alsace-Moselle :

Caisse régionale d'assurance vieillesse
36 rue du Doubs
67011 Strasbourg Cedex 1

dans une autre région :

Caisse régionale d'assurance maladie
Vous trouverez les coordonnées exactes sous www.cnnav.fr, à la rubrique « Adresses » ;

dans un département d'outre-mer :

Caisse générale de Sécurité Sociale
Vous trouverez les coordonnées exactes sous www.cnnav.fr, à la rubrique « Adresses ».

Exceptions :

Si vous souhaitez demander une retraite de réversion et si

- vous percevez déjà une retraite personnelle, veuillez vous adresser à la caisse qui vous verse cette retraite,
- votre conjoint percevait déjà une retraite, veuillez vous adresser à la caisse qui versait cette retraite.

Par ailleurs, vous avez la possibilité de bénéficier de conseils personnalisés lors des journées d'informations franco-allemandes organisées régulièrement par les organismes d'assurance compétents dans de nombreuses localités frontalières des deux pays.

Note importante

Afin de permettre un traitement plus rapide des demandes formulées par écrit auprès de votre organisme d'assurance, veuillez préciser :

- vos nom, prénom et, le cas échéant, votre nom de jeune fille
- votre date de naissance
- votre adresse
- votre numéro d'assurance allemand ou votre numéro d'immatriculation à la Sécurité Sociale française
- éventuellement le numéro de dossier attribué lors d'une correspondance antérieure.

La *Deutsche Rentenversicherung* organise à nouveau des journées d'information retraite franco-allemande en 2011.

À Paris, les journées d'information se tiendront

aux dates suivantes :

5,6 et 7 avril 2011	inscription jusqu'au 11 mars
20,21 et 22 septembre 2011	inscription jusqu'au 26 août
6,7 et 8 décembre 2011	inscription jusqu'au 11 novembre

Les sessions se dérouleront dans les locaux de la CNAV Ile de France, 110 avenue de Flandre, 75019 Paris, Métro ligne 7, arrêt Crimée.

Vous pouvez vous inscrire par internet sur www.lassuranceretraite.fr, rubrique : Actualités régionales Ile-de-France. Des formulaires d'inscription sont également disponibles dans votre agence de la CNAV ou à la section consulaire de l'ambassade.

L'objectif de ces journées d'information est d'apporter aux assurés ayant travaillé ou travaillant aussi bien en France qu'en Allemagne, des explications et des conseils sur toutes les questions relatives à l'assurance retraite légale et à la prévoyance retraite complémentaire.

Lors de ces journées d'information, les conseillers de la *Deutsche Rentenversicherung* se tiendront à votre disposition pour vous aider face à la difficulté que représente cette tâche légale soumise à des évolutions juridiques constantes, et pour résoudre les problèmes plus complexes et plus spécifiques qui en découlent.

Clause de non-responsabilité :

Toutes les données de cette note d'information s'appuient sur des décisions et des expériences de l'Ambassade au moment de la rédaction de cette note d'information. L'Ambassade décline toute responsabilité quant à l'exhaustivité ou l'exactitude de ces informations.